



Négociations annuelles 2018 CEBFC : du nouveau pour les CDD et la solidarité renforcée entre salariés!

Dijon le 27 mars 2018.

Comme chaque année, les négociations annuelles obligatoires se sont tenues dans notre Caisse. Malgré des résultats historiques enregistrés en 2017, la CEBFC a une nouvelle fois refusé notre demande d'augmentation générale des salaires. Nous avons porté d'autres demandes telle une hausse de la rémunération mais également des mesures en faveur des plus précaires, notamment les salariés en CDD.

La direction a accepté :

- La prime à l'achat d'un véhicule électrique (voiture: 500 euros, vélo : 20% avec maxi de 180 euros)
- L'extension du dispositif de dons de jours de congés entre salariés pour permettre de prendre soin d'un proche atteint de maladie, handicap, accident grave.
- **La possibilité pour un salarié CDD de bénéficier de l'accord de mobilité au moment de sa titularisation.**
(proposition faite par SUD Solidaires)

C'est une très belle avancée sociale pour les plus précaires de nos collègues, quand on sait que la prime peut atteindre 6500 euros avec en plus des mesures financières très incitatives à la mobilité.

Les CDD sont à des postes éloignés de leur domicile et font face à des frais de déplacement conséquents surtout vu leur niveau de salaire très bas. Nous souhaitons aller plus loin, nous demandons une indemnité kilométrique pour les salariés qui habitent à plus de 20 km de leur domicile : refusé. C'est néanmoins un premier pas.



Nous signons car il y a des avancées pour les plus précaires et les salariés qui doivent s'occuper d'un proche dans le besoin .

Mais nous ressortons déçus de ces négociations. Les résultats sont historiques, le PNB en hausse. Le contexte est difficile, avec des effectifs en baisse dans les agences, les non-remplacements des salariés, les démissions, des services supports au siège en sous-effectif chronique, des procédures toujours plus lourdes, une informatique à l'agonie...

L'engagement de tous les salariés a été jusque-là inégalé en 2017 et on nous annonce que l'intéressement sera en baisse! Nous n'avons pas été signataires de cet accord en 2015 pour une raison simple: l'accord exclut les éléments positifs qui traduisent pourtant la bonne santé financière de notre entreprise (comme le dividende de 12 millions d'euros versé par BPCE à la CEBFC en 2017) mais par contre prend en compte les éléments négatifs (amendes, provisions diverses pour litige judiciaire ou autre) sur lesquels les salariés n'y sont pour rien!

Résultat: un PNB en hausse et un intéressement en baisse, **parmi les plus bas de toutes les caisses de France et des autres banques** (Crédit Agricole notamment). Pour une Caisse qui n'aime pas être dans le bas des tableaux voilà une occasion rêvée de se rattraper! La Direction va devoir impérativement prendre en compte nos revendications (pour information à compter du 1er mai 2018 un accord doit recueillir 50% de signatures des syndicats représentatifs pour être valablement adopté, l'employeur peut également recourir au référendum auprès des salariés).